

BAREME DES HONORAIRES

Honoraires charges vendeur en % (TTC)
sauf convention contraire précisée dans le mandat

MANDAT DE VENTE

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, murs commerciaux...)
A l'exclusion de : Neuf (VEFA)

Prix de vente	Tarif de référence
jusqu'à 30000 €	Forfait 3000 €
30001 € à 60000 €	Forfait 5000 €
60001 € à 100000 €	9,00%
100001 € à 150000 €	8,00%
150001 € à 200000 €	7,00%
200001 € à 400000 €	6,00%
400001 € et au delà	5,00%

MANDAT DE RECHERCHE

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, murs commerciaux...)
A l'exclusion de : Neuf (VEFA)

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par la Sarl HABYS Invest en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Chaque conseiller immobilier a la possibilité de baisser la commission d'agence à 5% minimum du prix de vente avec un minimum forfaitaire de 5000 €

